PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

PROMULGATION – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

***Règlement 428-2026 décrétant une dépense de 1 061 000,00 $ et un emprunt de 1 061 000,00 $ pour l'acquisition et l'installation de 8 génératrices sur plusieurs postes de pompage sanitaires*, de façon à :**

- Faire l'acquisition et l'installation de huit génératrices en décrétant une dépense de 1 061 000,00 $ et un emprunt de 1 061 000,00.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 27 octobre 2026.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rigaud.

Donné à Rigaud ce 6 novembre 2026.

Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

- **Hôtel de ville**
  106, rue Saint-Viateur
- **Ateliers municipaux**
  34, rue de la Coopérative
- **Loisirs et bibliothèque**
  102, rue Saint-Pierre
- **Caserne**
  7, rue Jules-A.-Desjardins

Tél. : 450 451-0869